Nombre de conseillers: 11

En exercice : 11 Présents : 10 Votants : 11

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE DIX-SEPT MAI

Le Conseil Municipal de la commune de Saint PANTALEON LES VIGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Céline LASCOMBES, Maire. Date de convocation du conseil municipal : le 10/05/2021

Présents : LASCOMBES Céline, ROUSSIN Jean-Marie, VALOIS Christophe, FAGE Monique, MERCIER Dominique, SAUVAN-MAGNET Nadine, SERRES Olivier, ROUSSIN Françoise, EYDOUX Guy, SERVES Paul.

Excusés: DRANCOURT Bernard (a donné pouvoir à LASCOMBES Céline).

Secrétaire de séance : FAGE Monique

Ouverture de la séance à 20h00.

Approbation du compte rendu du CM du 6 avril 2021 : 9 pour et 2 abstentions.

Avant de commencer ce Conseil, le Maire a souhaité apporter son soutien pour les agriculteurs très durement touchés par les deux épisodes de gel des 8 et 16 avril dernier et de veiller auprès des parlementaires à l'application des annonces faites quant aux indemnisations, report de charges, dégrèvement de taxes foncières sur le non bâti... même si les élus agriculteurs présents affichent leur scepticisme sur le fond comme sur la forme.

EAU/ASSAINISSEMENT: DROIT DE BRANCHEMENT/RACCORDEMENT

Madame le Maire rappelle la délibération du 10 décembre 2018 portant sur les droits de branchement/raccordement pour un montant forfaitaire de 600 € pour l'eau (pose regard et compteur non existant jusqu'à 2 mètres) et 600 euros pour l'assainissement. Il est soumis aux élus la réévaluation de ces montants forfaitaires à 800€ pour l'eau et 800€ pour l'assainissement. Il est précisé qu'au-delà de 2 mètres, le montant du raccordement appliqué demeurera le coût réel des travaux de raccordement de l'installation, y compris regard et compteur. Egalement demeure le forfait de 80€ facturé pour le remplacement d'un compteur pour défaut de protection (gel) en plus du coût du compteur. Les élus sont favorables à cette réévaluation.

PARC NATUREL REGIONAL DES BARONNIES PROVENCALES : DESIGNATION DE 2 DELEGUES

Madame LASCOMBES se propose ainsi que Monsieur VALOIS. Le Conseil accepte ces deux propositions.

VOIRIE/CREATION D'UN PASSAGE BATEAU : PRISE EN CHARGE

Le Maire fait part de la demande d'un riverain pour la création d'un passage bateau devant son entrée à la suite de l'ouverture de son portail. L'autorisation municipale sera conditionnée à la prise en charge financière intégrale des travaux par le riverain. Après accord de celui-ci, les élus autorisent la réalisation des travaux.

ECOLE: POINT SUR LE 2e CONSEIL D'ECOLE

Madame SAUVAN-MAGNET, élue à la commission, fait part des points à l'ordre du jour. Les projets de l'année son évoqués : réalisation par les petits et les grands de films d'animations en partenariat avec l'association EMALA (Equipe Mobile Académique de Liaison et d'Animation) ; le jardin potager et aromatique dans la cour de l'école, initiative réalisée grâce à Lucile, Jean-Marc, Guy (élu) et Guillaume (parent d'élève) ; des sorties notamment au centre équestre de Valréas, à la ferme à Roquemaure ainsi qu'une sortie avec l'association Ligue pour la Protection des Oiseaux.

Un point Cantine est fait dans le cadre de la mise en place du logiciel de gestion des tickets et de la réservation et paiement en ligne par les parents. La municipalité remercie ces derniers ainsi que le personnel administratif, notamment Nadine GIGONDAN et les ATSEM.

Un point est également fait concernant le réaménagement de la cour de l'école. Après avoir acté la réalisation d'une partie en enrobé par la municipalité, des jeux et matériels pédagogiques seront pris en charge par le Sou de l'Ecole.

Un point est fait sur l'exercice de mise en sécurité dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS).

Le Maire a particulièrement souhaité remercier Jenny TACHOIRE qui a répondu, à nouveau, présente à la rentrée des vacances de Pâques, de la veille pour le lendemain en remplacement de l'une des deux ATSEM, absente pour des raisons de santé. Sa disponibilité a été très grandement appréciée.

CHATS ERRANTS: CAMPAGNE DE STERILISATION

Après avoir été alertée par la présence de chats errants dans certains quartiers de la commune il y a 2 ans environ, après avoir fait de la sensibilisation, et en partenariat avec l'Association CHALALA de Valréas, examiné les moyens qui pouvaient être mis en place et la manière, le Maire explique aux élus ce qu'implique et comment se déroule ce type de campagne, elle leur soumet l'acquisition de « kits de stérilisation » ou plutôt de « Bon pour accord », entre 80 et 100 euros le kit (selon si c'est pour un mâle ou une femelle), dont 50% du coût est pris en charge par la Fondation 30 Millions d'amis. Des élus expriment leur doute sur cette campagne et le restant à charge par la collectivité. Le Maire fait part qu'une nuisance telle que l'errance d'animaux et/ou leur prolifération

devient un problème communal. C'est l'association CHALALA qui procèdera à cette campagne le cas échéant, avec toutes les règles qui s'imposent. Cette association intervient déjà sur Valréas, Visan et Grillon.

Après avoir débattu, les élus acceptent à 8 pour et 3 abstentions.

QUESTIONS DIVERSES

Château d'eau/problème de distribution d'eau: Après plusieurs jours d'anomalies dans la distribution, après de nombreuses investigations, une entreprise de surcroit plus en mesure d'intervenir, appel a été fait auprès de l'entreprise SORODI. Malgré le clapet anti-retour retiré, persistance du problème. Le Maire, Christophe VALOIS et Guy EYDOUX exposent aux élus la nécessité de retirer la colonne « réserve incendie » qui ne fonctionne plus depuis de très nombreuses années (retrait avec l'aval du Centre de secours de Valréas), la vanne et le compteur (dysfonctionnel également) et de ne remettre que le clapet AR et une nouvelle vanne. Les travaux auront lieu le lendemain. Ces problèmes en cascade sont peut-être la conséquence de la modification du circuit d'alimentation du château d'eau et de la distribution aux usagers.

Clocher mairie : des infiltrations sont apparues non plus au niveau des gouttières réparées, mais un défaut d'étanchéité de celle côté nord. Intervention de l'entreprise à la fin du mois.

Gendarmerie/Dispositif de consultation et d'amélioration du service (DCAS) : la commune, avec une autre commune du secteur, a été sollicitée pour la mise en place de ce dispositif, en phase de test. Un entretien avec la brigade locale aura lieu de façon à répertorier les besoins.

Grande Salle des fêtes/projet de travaux de rénovation : plusieurs fois évoqué, ce projet va être étudié par la commission pour pouvoir déposer un dossier de demandes de subventions, pour des travaux à budgétiser en 2022.

Elections Départementales et Régionales (20 juin pour le 1er tour et 27 juin pour le second tour)/Organisation : 2 scrutins le même jour demandent une organisation particulière avec la crise sanitaire. Françoise ROUSSIN évoque la possibilité de faire appel à des assesseurs non élus de la commune qui viendraient en binôme avec un élu sur une plage horaire de 2 heures. Le Maire procèdera à l'affichage de cet appel.

Tennis club de Valréas: Le Maire fait part aux élus de l'entretien qu'elle a eu avec la présidente, Isabelle CHARRANSOL, à la demande de cette dernière, la possibilité pour le club de dispenser à titre gracieux d'une initiation au tennis intra et/ou extra scolaire et également des cours sur St-Pantaléon s'il y avait un regain d'intérêt, et l'adhésion au club le cas échéant, ainsi que toute la partie gestion des réservations... Un mot sera mis dans la prochaine Gazette. Un regain d'intérêt pourrait signifier une remise en état du terrain.

Pièce de monnaie romaine : Une pièce de monnaie romaine, un dupondius en bronze de Faustine l'Ancienne (vers 100-141 av. J.C.), a été trouvée sur la commune par un promeneur valréassien qui en a fait don en mairie. Le Maire a demandé, sur le conseil de

Fernand BOZZATO, une identification de la monnaie auprès de Monsieur CHEVILLON, vice-président du Musée Archéologique du Pègue. L'article réalisé par ce dernier et présenté aux élus fera l'objet d'une édition dans la prochaine Gazette et une conférence est programmée pour l'automne.

Comité des Fêtes/Manifestations : Nadine SAUVAN-MAGNET fait part de la mise en place de cours de gym le vendredi, dont une demande d'autorisation a été faite auprès de la municipalité, accordée dans le cadre du protocole sanitaire. Egalement, il est évoqué que si la fête votive ne se fait pas, il y aurait la possibilité de faire une « fête des voisins » au centre du village, sur une soirée. A voir l'évolution du contexte sanitaire.

Séance levée à 22h.